

Rapport annuel 2022 de la Commission consultative des pesticides

Timothy LeBlanc, président
20, rue McGloin
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H8
506-447-0419

Message du président

Chers membres et intervenants,

Je suis heureux de vous présenter notre rapport annuel pour l'année 2022.

La Commission consultative des pesticides s'est réunie cinq fois en 2022 pour se pencher sur les conditions des permis d'utilisation de pesticides par voie aérienne et en forêt, élaborer une réponse aux recommandations du premier rapport du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement et discuter d'options pour entendre les observations des personnes intéressées sur toute question concernant les pesticides, comme le prévoit la *Loi sur le contrôle des pesticides*.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers les membres de la Commission et au personnel pour leurs commentaires et avis sur les questions relatives à l'utilisation de pesticides. Nous sommes impatients de poursuivre notre travail au cours de la prochaine année.

Timothy LeBlanc
Président

Mandat

La Commission consultative des pesticides a le mandat de conseiller le ministre de l'Environnement et du Changement climatique sur des questions relatives à l'utilisation de pesticides, de passer en revue les conditions des permis d'utilisation de pesticides et d'entendre les appels comme l'exige la *Loi sur le contrôle des pesticides*. La Commission doit également se réunir pour entendre les observations des personnes intéressées sur toute question concernant l'utilisation de pesticides au Nouveau-Brunswick.

Membre de la Commission

En date du 31 mars 2022, la Commission se composait des membres suivants :

1. Tim LeBlanc, président
2. Danny Stymiest, représentant du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux
3. Don Fox, représentant du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux
4. Khalil Al-Mughrabi, Ph. D., représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
5. Andrew Sullivan, représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
6. D^r Arifur Rahman, représentant du ministère de la Santé
7. Christopher Ward, représentant du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie
8. Roberto Sgroso, représentant de Travail sécuritaire NB

Législation, politiques et arrêtés

La Commission est régie par la *Loi sur le contrôle des pesticides*. Tous ses membres sont des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick et doivent respecter toutes les politiques gouvernementales.

Activités et indicateurs (IRC)

La Commission n'a été rétablie qu'en 2021 et n'a donc pas encore établi d'indicateurs.

En 2022, la commission s'est réunie pour :

- se pencher sur les conditions des permis d'utilisation de pesticides par voie aérienne et en forêt;
- élaborer une réponse aux recommandations du premier rapport du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement;
- dresser un plan pour la tenue d'une séance de participation publique en 2023 afin d'entendre les observations des personnes intéressées sur toute question concernant les pesticides.

Informations financières

2022 BUDGET ET DÉPENSES DE LA COMMISSION

La Commission ne reçoit aucun financement direct du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou de toute autre source externe pour sa gestion. Ses membres siègent dans le cadre de leurs responsabilités en tant qu'employés du gouvernement provincial. Tous les frais administratifs de la commission sont assumés par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Personnel

La Commission consultative des pesticides n'a aucun employé à temps plein. Les tâches administratives sont effectuées par le personnel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.